

Mardi 10 juin

- Ouverture du débat retraites à l'Assemblée nationale
- Annonces gouvernementales sur la décentralisation

GRÈVE UNITAIRE INTERPROFESSIONNELLE



S'engager tous ensemble pour gagner !

Au soir du 3, les médias sont emplis d'affirmations surprenantes : le mouvement s'essouffle, c'est clair, c'est net ! Prendraient-ils leurs désirs pour la réalité ? Déjà, le soir du 6 mai, le mouvement à l'éducation nationale s'essoufflait, soi-disant ; les tenants de cette vision ont dû déchanter. Le ministère annonçait hier, 3 juin, une progression du taux des grévistes par rapport à notre dernière journée nationale. Il semble devenu réaliste. Quant à l'action dans le privé, elle s'étend, certes de façon irrégulière, mais elle s'étend ; les confédérations dans l'action notent un nombre d'arrêts de travail significatif et des reconductions se décident aussi. L'abandon de la CFDT et CGC n'a pas défilé le front revendicatif.

Le gouvernement ne s'y trompe pas. Le comité interministériel sur l'éducation devait essayer d'éteindre le feu. Pour l'instant, le résultat est piètre. Si le gouvernement ne veut rien négocier mais simplement reculer sur la forme pour mieux sauter, sa stratégie est à courte vue. Il crée les conditions pour que la situation s'enlise. Sa surdité est calculée ; elle spéculé, vieille technique, sur le découragement.

Le soutien de l'opinion publique aux actions que nous impulsions est clair et net ; le gouvernement dit avoir le soutien de son électorat : piètre ambition pour qui veut gouverner un pays. Visiblement, aujourd'hui il ne traduit pas dans les dossiers qu'il a ouvert les attentes du pays. Les causes que le mouvement de l'éducation nationale défend sont au cœur des enjeux de la société : égalité, services publics, solidarité, mieux vivre... C'est pourquoi elles trouvent un écho dans les secteurs public et privé qui les soutiennent de plus en plus massivement par leurs actions propres.

Le gouvernement cherche à louvoyer mais il est repéré : cette tactique ne doit pas marcher. Nous devons rester dressés sur les convictions que l'on porte et que nos revendications traduisent. C'est pour cela qu'une nouvelle journée d'action a été décidée pour le 10 mai.

On sait qu'il va falloir convaincre autour de nous que ce rendez-vous est encore à ne pas manquer. Dans cette période toutes les actions et grèves entreprises doivent se reconduire, s'élargir partout où c'est possible, faire naître de nouvelles convictions ici et soutenir là, les luttes longues engagées qui ont toujours besoin de se fixer de nouveaux objectifs.

Pour que le gouvernement fasse de nouvelles annonces et décide de vraies négociations sur de toutes autres bases, le 10 doit être immense.

Avec confiance et détermination et parce que nous sommes entendus par l'opinion ; le gouvernement doit en prendre acte et négocier.

Jean LAFONTAN, Secrétaire Général
4 juin 2003

1. A l'appel de la CGT, FO, UNSA, FSU et jour d'ouverture du débat à l'Assemblée nationale du projet sur les retraites, mais aussi jour d'annonces du gouvernement sur la décentralisation à l'Education.

UN 3 JUIN COMPARABLE AU 13 MAI

Regardons la carte de France. Malgré la défection de deux organisations et une attitude gouvernementale qui n'a cessé de jouer l'intransigeance, le nombre de manifestants reste à un niveau exceptionnel après autant de journées de grèves et manifestations.

Les organisations qui réclament des négociations réelles sur de tout autres bases ont le vent en poupe. Un certain nombre de départements a connu une mobilisation moindre, il faudra se l'expliquer mais globalement l'interprofessionnel élargit

le nombre de manifestants. Pour autant, nous sommes encore loin d'une grève générale interprofessionnelle et les efforts à développer dans ce sens sont très importants. Le nombre de grévistes dans les collèges et lycées est très important et plus encore dans le premier degré. Le ministère a d'ailleurs haussé ses estimations.

Les journées nationales sont bien campées dans le paysage revendicatif et viennent en soutien des actions de grèves reconductibles mais aussi toutes formes d'action que les collègues inventent.

EDUCATION : APPEL COMMUN DU 3 JUIN

Sous la pression et la mobilisation des personnels avec leurs organisations syndicales, le gouvernement a fait un premier geste en recevant les fédérations syndicales de l'Education les 2 et 3 juin à propos de la décentralisation. Pour autant, l'annonce d'un report à la mi-septembre du bouclage du projet de loi sur la décentralisation, tout comme la volonté exprimée par les ministres Sarkozy et Ferry d'ouvrir des négociations ne valent pas engagement précis quant aux revendications portées par les personnels.

C'est pourquoi les organisations syndicales FAEN, FERC-CGT, FSU, SGEN-CFDT, UNSA-Education appellent les personnels à ne pas

relâcher leur mobilisation et à poursuivre les grèves pour obtenir au plus vite les réponses concrètes indispensables. Elles les appellent à faire du mardi 10 juin, jour d'une séance plénière entre les ministres Sarkozy et Ferry et les fédérations syndicales sur la décentralisation une nouvelle journée de grève et de manifestations pour réaffirmer les revendications :

– d'une part au plan de l'Education :

- priorité à l'éducation
- retrait du projet de loi sur les transferts de personnels
- MI-SE et aides éducateurs

– d'autre part au plan des retraites.

DECLARATION DE LA CGT, CGT-FO, UNSA, FSU

Les organisations syndicales CGT, CGT-FO, UNSA et FSU se félicitent de l'ampleur des grèves et manifestations de ce mardi 3 juin. Elles traduisent l'extension du mouvement privé-public à laquelle appelaient les quatre organisations le 28 mai dernier, insistant sur une mobilisation générale indispensable. Transports, enseignement, administrations, banques, hôpitaux, services publics, commerces, entreprises industrielles ont été marqués par d'importants arrêts de travail et par des grèves. Dans de nombreux secteurs, les assemblées de salariés décident de reconduire le mouvement. C'est une réplique cinglante au gouvernement qui cherche à faire passer en force sa réforme des retraites.

Les millions de salariés qui sont déjà dans l'action expriment leur rejet d'une réforme des retraites injuste qui affecte gravement les salariés du privé, les fonctionnaires, les agents des entreprises publiques. Ils refusent le marché de dupes que veut imposer le gouvernement : " Travailler plus pour une retraite moindre ". Ils rejettent la logique de passage en force et la politisation du dossier dans lesquelles le gouvernement s'est installé.

Le gouvernement a dû concéder quelques ouvertures sur l'éducation nationale. Même si elles demandent à être confirmées et concrétisées, elles sont un encouragement pour les salariés

qui se battent sur les revendications en matière de retraite.

Les organisations syndicales CGT, CGT-FO, UNSA et FSU exigent du gouvernement :

- la définition d'un nouveau calendrier et la reprise de réelles négociations avec tous les syndicats sur l'ensemble du dossier retraite,
- des mesures de financement permettant d'accroître les ressources des régimes,
- un véritable débat démocratique gage de la légitimité d'un nouveau projet de réforme permettant de garantir l'avenir de notre système de retraite.

Les organisations syndicales invitent leurs militants et les salariés à poursuivre l'action dans le cadre du processus de généralisation du mouvement. De nombreuses initiatives sont d'ores et déjà prises pour les 4, 5 et 6 juin. Grèves et manifestations doivent se développer tout au long de la semaine afin d'exprimer les exigences sociales à la fois en direction des pouvoirs publics et des élus.

Elles appellent à faire du MARDI 10 JUIN, jour prévu pour le début du débat à l'Assemblée Nationale, un nouveau rendez-vous majeur de grèves et de manifestations où les salariés du secteur public comme des entreprises privées se retrouveront tous ensemble.

Montreuil, le 3 juin 2003

Rencontre FSU-ministre du 2 juin

Situons cette rencontre : un mouvement à l'EN entamé depuis le 17 octobre et dont le succès ne se dément pas ; les actions deviennent durables, s'élargissent, deviennent interprofessionnelles par endroits et les journées nationales connaissent des succès rarement vus. Situation interprétée au départ comme une simple flambée revendicative par le gouvernement, mais devant la persistance des mobilisations, celui-ci change son fusil d'épaule, cherche à dramatiser la situation, refuse d'entendre les personnels et se résout à faire " sérieux " en convoquant un comité interministériel exceptionnel consacré à l'éducation (27 mai) ; celui-ci propose 3 axes de sortie de crise : sur la décentralisation (avec N. Sarkozy), sur les métiers de l'éducation (avec JP Delevoye) et un débat sur la transformation de la loi de 89 sur l'Education.

La rencontre du 2 juin avec les ministres L. Ferry et N. Sarkozy s'inscrit dans une volonté affirmée de recréer un dialogue social ayant un peu de contenu. Les déclarations avec beaucoup de franchise de ton et les affirmations, plusieurs fois répétées, de déboucher sur de vraies propositions nouvelles, voulaient nous rassurer. La FSU a pointé, sans réponse gouvernementale, le problème suivant : le projet de loi sur la décentralisation anticipe le débat sur l'éducation ! En clair, il apporte déjà des réponses à des questions soi-disant ouvertes sur le futur débat de la loi sur l'éducation ! Le bon sens indique que les questions éducatives doivent être retirées de ce projet de loi sur la décentralisation.

La FSU va rédiger un avis qui ne s'inscrit aucunement dans un processus d'amendements du texte puisque pour nous cette étape n'a aucun sens.

Des annonces devant une séance plénière des organisations syndicales doivent être faites le 10 mai, en fin de journée.

Décentralisation

Depuis des semaines, de nombreux établissements sont mobilisés pour défendre le service public d'éducation, et s'opposer aux projets gouvernementaux, de décentralisation et à leurs conséquences pour les services publics.

Si les décisions prises ne sont pas stoppées, elles auront des conséquences très lourdes sur les services publics, leurs missions, leurs capacités à assurer sur tout le territoire, égalité, continuité et garantie d'accès.

Pour le volet éducatif les mesures avancées menacent sensiblement l'unité et l'efficacité du service public, le travail en équipe éducative dans les établissements, la cohérence des formations et des interventions, l'égalité d'accès à une formation de qualité.

Les mobilisations ont contraint le gouvernement à accepter d'ouvrir une discussion avec les organisations syndicales.

C'est ainsi que Luc FERRY et N. SARKOZY ont reçu la FSU lundi dernier.

Nicolas SARKOZY a annoncé le report du pro-

jet de loi sur la décentralisation à la mi-septembre et a affirmé que le texte serait d'ici " forcément changé " précisant qu'il n'y avait aucun sujet tabou.

La FSU a fait la proposition que le débat sur la décentralisation de l'école ait lieu en liaison avec le débat prévu sur les objectifs et les missions du système éducatif. Elle a obtenu la réunion d'une première table ronde sur la décentralisation réunissant l'ensemble des organisations représentatives.

La FSU refuse de s'inscrire dans le cadre d'un simple aménagement du projet ou d'une discussion sur les divers aspects de sa mise en œuvre.

Elle demande que le volet éducation qui bouleverse le système éducatif soit retiré du projet de loi sur la décentralisation.

La FSU a réaffirmé son exigence d'obtenir sur l'ensemble des dossiers des réponses précises et des annonces qui puissent être soumises aux personnels.

Dominique DELIGNY



Dur, dur, l'information

Plusieurs collègues nous ont fait part de leur volonté de recevoir plus d'informations par bulletin. Nous comprenons leur désir dans une situation de mobilisation forte mais sommes confrontés à différents problèmes :

- nos délais d'écriture - réalisation – envoi des bulletins (environ 8 jours) qui font que l'info est souvent dépassée lorsqu'elle arrive.
- nos finances : nous avons cette année, compte tenu de la densité de l'activité revendicative fait exploser notre budget bulletins. Il nous faudrait encore plus de syndiqués !
- la structure des mois d'avril mai avec les vacances et les ponts qui ne facilitent ni la réalisation ni l'envoi des bulletins
- la disponibilité des militants nationaux qui réalisent le bulletin, très pris dans les mouvements sociaux et qui doivent aussi assurer l'ensemble des charges habituelles.

Aussi essayons nous, pour aller plus vite et pour informer à un moindre coût, de mettre un maximum d'éléments sur le site du SNEP. Remercions d'ailleurs les militants qui font vivre ce site. Cela nécessite temps, disponibilité pour des collègues qui sont aussi enseignants en établissement et animent les luttes dans leur secteur.

30 200 visiteurs sont entrés au mois de mai sur le site www.snepfsu.net ! Donc ça fonctionne, mais nous sommes aussi conscients que tous les collègues n'ont pas les moyens ou l'habitude de se connecter.

L'information en période de "crise" reste un réel problème.

Serge CHABROL

Défenseur de l'intérêt général ou briseur de grève ?

Dans le dernier bulletin national, nous avons rappelé les conclusions du débat sur les examens au CDN des 15 et 16 mai :

- Le droit de grève est imprescriptible, il couvre toutes les tâches relatives à nos missions et à nos services (examens, notation, avis divers... quand on est gréviste on est en grève !).
- Le SNEP ne fait pas du boycott des examens, des formes diverses de rétentions de notes et d'avis une modalité délibérée d'action.
- Le CDN a réaffirmé la volonté syndicale de ne pas mettre en cause les intérêts fondamentaux des jeunes et de leurs familles.

Dans une situation nationale très diverse, les difficultés s'aiguisent aujourd'hui avec une administration qui multiplie les pressions sur les collègues sous prétexte de défense de l'intérêt général. C'est particulièrement vrai dans des académies ou les recteurs procèdent à des " mises en demeure " pour " assurer le déroulement régulier des examens ". Cette sorte de réquisition est formellement légale (les juges apprécieront a posteriori s'il s'agit ou non d'un abus de pouvoir). Ces injonctions doivent être nominatives et normalement transmises par courrier recommandé avec accusé de réception aux personnels concernés. Toutefois la transmission directe par le chef d'établissement de la mise en demeure écrite pourrait être validée par certains tribunaux (1).

On doit s'interroger sur les buts réels poursuivis par les recteurs. En effet, dans la plupart des situations il n'y a pas " interruption complète " du fonctionnement du service public " et l'administration peut toujours s'appuyer sur des personnels non-grévistes pour en assurer la continuité, voire encore reporter certaines échéances.

En choisissant le recours systématique à la " mise en demeure ", l'administration montre plus son autoritarisme que le souci pourtant affiché de défendre l'intérêt des élèves.

Alain BECKER

(1) Rappelons cependant qu'un collègue en grève n'a pas à répondre à son autorité hiérarchique au téléphone, qu'il a encore moins, comme gréviste, à répondre à toute convocation orale ou écrite de son chef d'établissement.

Non, Monsieur FILLON, le débat n'a pas encore eu lieu

Les retraites sont un véritable enjeu de société. Décider d'une réforme, qui va concerner la vie de millions de personnes sans accepter qu'un véritable débat démocratique s'instaure, que des points de vue s'affrontent, que de véritables négociations s'engagent, n'est pas acceptable.

C'est ce que traduisent, la mobilisation et la détermination des nombreux salariés du public et du privé.

Contrairement à ce qu'affirme Monsieur FILLON, les forces sociales et syndicales ont des propositions et des alternatives. Elles entendent bien que le gouvernement accepte enfin d'ouvrir le débat et les négociations qui n'ont pas encore eu lieu.

Il faut contrer les arguments avancés par le gouvernement, et refuser la précipitation dans laquelle il veut nous entraîner. Il faut rappeler que les problèmes de financement n'interviendront que progressivement et à partir de 2010. En effet la part du revenu national qu'il faut consacrer au paiement des retraites va augmenter légèrement à partir de 2006. En 2010, elle sera au même niveau qu'aujourd'hui et augmentera ensuite de 2 à 3 points jusqu'en 2020.

Il est possible de consacrer dans les prochaines années une part plus importante aux dépenses de retraite dans les richesses créées, puisque le PIB devrait doubler entre 2000 et 2040.

Si nous avons pour les 40 dernières années, pu multiplier par 4,5 les dépenses liées aux retraites, tout en doublant le revenu disponible pour les actifs, pourquoi ne serait-il pas possible de faire un tel effort durant les 40 prochaines années ? Le scénario du COR a évalué à 18 % la part du PIB consacrée aux retraites, dans un PIB qui doublerait, le revenu disponible pour les actifs serait alors de 2 520 milliards.

D'autre part, quand on nous parle de la catastrophe annoncée et du quasi doublement du

nombre de retraités par rapport aux autres, on omet souvent de prendre en compte l'évolution simultanée du niveau de la production par actif, c'est-à-dire de la productivité.

Avec une augmentation annuelle de la productivité de 1,6 % par an dans les prochaines années, la production par actif augmentera presque de moitié.

Aujourd'hui, il y a 4 retraités pour 10 actifs. S'ils produisent 100, le partage conduit à attribuer 7 par personne (100/14). En 2040, nous aurons 10 actifs pour 8 retraités. Ils produiront 180, soit $180/18 = 10$.

Ces éléments permettent de démontrer qu'il est possible et nécessaire d'augmenter les financements pour garantir à tous, salariés du privé et du public, un haut niveau de retraites, de s'opposer à tout allongement de la durée des cotisations, et d'obtenir de nouveaux droits.

C'est ce débat qui doit avoir lieu aujourd'hui.

Oui il est possible de consacrer une part plus importante des richesses créées aux retraites, et il faut discuter des modalités de ce financement.

La FSU fait des propositions :

- de conserver le lien entre les cotisations et les salaires, et pour les fonctionnaires de l'Etat de continuer à assurer le financement des pensions par le budget de l'Etat ;
- d'engager une réforme de la fiscalité qui permette d'accroître les ressources publiques dans une logique plus redistributive ;
- d'explorer la mise à contribution des revenus financiers des ménages et des entreprises ;
- de modifier l'assiette et de moduler les taux des cotisations dites employeurs pour favoriser l'emploi.

Il faut imposer le débat, et une autre réforme.

Dominique DELIGNY

Un effort soutenable (en euros 2003)

Années	1960	2000	2040
PIB	370 milliards	1 500 milliards	3 000 milliards
Dépenses de retraite	20 milliards (5 %)	180 milliards	480 milliards (18 %)
Reste	350 milliards	1 320 milliards	2 520 milliards